

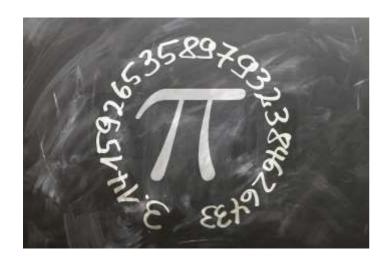
## FORMATION PROFESSIONNELLE ALTERNANCE



01/12/2020

## Un nouvel accord dédié à la formation et à l'alternance pour la branche des IEG!

Signé par trois organisations syndicales le 1<sup>er</sup> décembre, cet accord traite des nouvelles responsabilités de la Branche en matière de formation et d'apprentissage. Il définit les prérogatives du nouvel opérateur de la formation professionnelle, l'OPCO 2i. Celui-ci a pour rôle de développer une offre de services aux branches adhérentes dont celle des IEG.



La formation professionnelle aura connu ses derniers 24 mois de profondes transformations tant politiques que techniques.

Avec ce nouvel accord, la Branche se dote d'une politique formation alternance construite en relation directe avec la gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnelles des entreprises.

Différents travaux seront lancés pour identifier les besoins de qualification et de certification en lien avec les métiers qu'ils soient en croissance, décroissance, en tension et par bassin d'emploi à l'aide des travaux d'observations de la Branche et de l'OPCO 2i.

Tous les acteurs de l'accord se sont entendus sur la nécessité d'une dynamique de promotion sociale par la formation en mettant en œuvre au sein des entreprises des parcours pour changer de collège.

Tous les dispositifs de formation sont détaillés dans l'accord : compte personnel de formation, plan de développement de compétences, validation de l'acquis de l'expérience, bilan de compétences.

Cet accord développe également les obligations de l'employeur en s'appuyant sur le rôle du management et de la filière RH pour mettre en œuvre les entretiens professionnels et leur bilan, l'accès au conseil en évolution professionnel et garantir à l'ensemble des salariés un développement de compétences de qualité.

La volonté de la Branche au sujet de l'alternance est marquée par un engagement de 5 % d'alternants et le taux d'alternants embauchés à l'issue de leur alternance sera suivi au sein de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle, CPNEFP, instance paritaire en charge de l'emploi et de la formation au sein de la Branche.

L'Alliance CFE UNSA Énergies a signé cet accord et sera actrice du respect de sa déclinaison durant les 4 prochaines années au sein des IEG.